



Abus de position dominante

Par **EuroGustave**, le **30/04/2008** à **00:25**

Bonjour,

Je travail dans l'administration. Nous (l'état) avons passé un contrat national pour l'achat d'équipement électronique auprès d'un important fabricant Européen. Cet équipement est garantie 4 ans. Nous l'utilisons depuis 2 ans et certains périphériques sont à changer. Nous avons sourcé des fournisseurs qui proposent des produits équivalents à moitié prix, ce qui engendre une économie considérable au vu des quantités. Le fabricant nous menace de supprimer la garantie sur l'équipement si nous achetons les périphériques ailleurs.

Est-il en droit de faire cela?

Si oui, doit-il, dans un premier temps, prouver que les problèmes sont dûs au périphérique achetés ailleurs?

Merci, je suis disponible pour plus de précision.

EuroGustave